

Katharina WOJCIECH & Peter EICH (Ed.), *Die Verwaltung der Stadt Rom in der Hohen Kaiserzeit. Formen der Kommunikation, Interaktion und Vernetzung*. Paderborn, Ferdinand Schöningh, 2018. 1 vol. relié, 16 x 24 cm, VIII-351 p., ill. (ANTIKE IMPERIEN, 2). Prix : 99 €. ISBN 978-3-506-79251-8.

Le propos de cet ouvrage peut surprendre. Ce recueil d'articles issus d'une réunion internationale à l'Université de Freiburg en 2014 ne constitue pas une nouvelle étude de type prosopographique ou synthétique sur les différents services et « ministères » qui assuraient à Rome l'administration de la Ville et de l'Empire. Le point de vue est différent et part de la notion moderne de « métropole » au sens de ces villes dominantes que sont, en Europe, Londres ou Paris avec des millions d'habitants. Les organisateurs se placent dans la perspective de la ville de Rome en elle-même, « megacity » à l'échelle de l'antiquité, « erste Weltstadt des Okzidents ». Comment gérait-on cette entité urbaine d'un million d'habitants, exception dans l'ensemble du monde connu, comment y assurait-on l'ordre, comment y assurait-on l'approvisionnement, comme y gérait-on les espaces, comme y assurait-on la sécurité ? Comment les différentes sections de cette vaste organisation fonctionnaient-elles entre elles, se complétaient et se connectaient ? Le terme même de « Verwaltung » (ou d'Administration) ne convient pas vraiment à cette perspective, mais c'est celui sur lequel se sont entendus les auteurs de ce projet, qui rejettent aussi la notion de bureaucratie. Après une introduction des éditeurs sur l'esprit du volume, un chapitre d'ouverture de Werner Eck rappelle que la source de la mégapole était une ville ordinaire avec son territoire et l'administration de ses citoyens, développée ensuite à la capitale de l'Italie conquise, puis à celle d'un monde de plus de 40 provinces autour de la Méditerranée, ce qui suggère un développement remarquable dans le cadre fermé des institutions républicaines, ouvert ensuite à la multiplication des services à partir d'Auguste. Très utilement, l'auteur dresse un tableau des étapes de cette évolution et de l'articulation progressive des différentes fonctions, une synthèse de l'administration de Rome qui recouvre les différents aspects qui sont exposés dans l'ouvrage ainsi replacés dans leurs contextes respectifs et complétés par une description des nombreuses fonctions détaillées par la suite ou des postes annexes non étudiés. Puis deux auteurs posent les bases de l'administration de Rome : les conceptions républicaines et l'évolution augustéenne. Ensuite trois axes structurent le propos : ordre et droit, contrôle des ressources et gestion des espaces. Le contexte historique choisi pour les exposés est celui du Haut-Empire, plus construit que ne l'étaient les traditions républicaines autour de chaque magistrat. Mais les conceptions au dernier siècle étaient déjà celles de la direction d'un empire mondial comme le montrent les œuvres politiques de Cicéron et le *commentariolum petitionis* qu'analyse B. Zimmermann. Il les place dans une perspective qui s'ouvre, au-delà des considérations personnelles sur une carrière, sur une pensée philosophique et politique des magistratures au service de la *res publica*. Prenant le relais, A. Dalla Rosa envisage les nouveautés introduites par Auguste : création de nouveaux postes, de nouveaux services, dans une articulation complexe dont l'auteur cherche à comprendre le sens et l'éventuel processus de centralisation. Au point de vue juridique, M. Peachin s'interroge sur les fonctions et pouvoirs renouvelés des consuls et des préteurs, continuateurs de la République, mais insérés dans une organisation modifiée de la pratique du droit, par exemple dans le domaine de l'affranchissement et celui du fidéicommiss.

K. Wojciech s'intéresse ensuite au préfet de la Ville en tant que gardien de l'ordre dans la cité, dont elle examine l'amplification de la figure entre Tibère et le III^e siècle avec, comme point central, la question de l'éventuelle concurrence entre lui et les prêteurs en matière de compétence et de juridiction. Troisième responsable de l'ordre et de la sécurité, complètement dépendant de l'empereur qu'il supplée dans l'application du maintien militaire de l'ordre, le préfet du prétoire fait l'objet du chapitre suivant dû à Chr. Unfug qui insiste sur le développement de la figure au III^e s. et son implication décisive dans la vie politique par sa participation au conseil impérial. Peu à peu, le préfet du prétoire acquit la haute main sur toute l'administration. On voit l'ensemble du thème partagé entre sénateurs et chevaliers, mais ces derniers ne sont à la tête de pouvoir majeur que dans le dernier service, qui touche à la garnison. Si l'on porte ensuite le regard sur l'essentielle question de la gestion des ressources, on rencontre les différentes curatelles et préfectures confiées à des sénateurs ou des chevaliers, et là, c'est un préfet de l'annone équestre qui reçoit une des responsabilités les plus grandes dans une ville aussi peuplée. D. Rohde traite de celle-ci de manière très concrète, en incluant dans sa recherche la question des naviculaires, de leurs personnels et de leurs collèges, à Rome et à Ostie. P. Eich se penche sur les problèmes que posait (à tous les services y compris à l'armée) la disponibilité de la monnaie et donc, sur les rentrées fiscales et l'administration financière dans laquelle aussi c'étaient les chevaliers qui étaient à la manœuvre. Sénatoriales par contre étaient les différentes *curae*, celle des eaux, celle des travaux publics et des temples, celle du Tibre et de l'égouttage, dont les détenteurs devaient travailler en accord avec les *rationales* équestres, qui étaient les « ministres des finances » des empereurs. A. Kolb s'est chargée de ce chapitre en vertu de sa grande expérience dans le domaine de la *cura operum publicorum* (1993) ; elle illustre la question de l'exemple d'Adrastus, *procurator columnae Divi Marci*, et de ses relations avec les *rationales* (VI 1585). Quand on s'intéresse ensuite aux espaces, on rencontre la problématique globale du contrôle social dans un empire qui ne connaissait guère la liberté individuelle. C. Noreña conçoit les cadres administratifs de la Rome impériale comme des outils de réglementation de la société, mais aussi les installations militaires comme ceux de la surveillance des circulations et des activités citoyennes, par exemple au forum ou au cirque. R. Färber étudie la difficile détermination des lieux de fonctionnement des services et des directions, qui pose le problème de la publicité des opérations. Enfin R. Haensch s'intéresse aux archives et à la chancellerie des différentes administrations et en particulier aux bureaux du Palatin qui géraient le quotidien des activités (*a libellis, a studiis, a rationibus...*), rappelant que le pouvoir exercé sur les citoyens n'était pas seulement celui des « ministres » mais aussi celui du personnel. Enfin deux contributions proposent des comparaisons chronologiquement distantes : Constantinople d'abord, par R. Pfeilschifter, et dans l'histoire moderne et contemporaine (avec Pékin et Delhi) par P. Bang. Comme le montre l'introduction de Werner Eck, ce n'est pas un tableau complet de la « Verwaltung » que propose cet ouvrage. C'est un aperçu du fonctionnement de certains services, de leurs connexions et de leur conception dans un ensemble structuré et évolutif dont on peut souligner en conclusion combien il était efficace et « moderne ». On peut également rappeler que cette organisation qui a, par exemple, continué à fonctionner même dans des situations de crise du pouvoir comme au III^e siècle, savait employer les compétences d'un grand nombre de catégories sociales, des sénateurs les plus puissants (comme le préfet de la

Ville) aux chevaliers modestes (comme ceux des procuratèles secondaires) en passant, d'une part, par les sommets de l'ordre équestre (comme le préfet du prétoire ou l'*a rationibus*), d'autre part, par les esclaves et affranchis impériaux qui peuplaient les bureaux avec, pour certains, des responsabilités financières importantes.

Marie-Thérèse RAEPSAET-CHARLIER

Alexandre VINCENT, *Jouer pour la cité. Une histoire sociale et politique des musiciens professionnels de l'Occident romain*. Rome, École Française de Rome, 2016. 1 vol. broché, 24 x 16 cm, 464 p., 7 fig. n/b, 4 tabl. (BIBLIOTHÈQUE DES ÉCOLES FRANÇAISES D'ATHÈNES ET DE ROME, 371). Prix : 27 €. ISBN 978-2-7283-1163-7.

Confinée dans des ouvrages spécialisés destinés aux seuls initiés ou négligée par les publications d'histoire de l'art, la musique est la grande absente des travaux sur le monde romain. C'est donc à ce vide qu'entend remédier Alexandre Vincent, grâce à une vision d'ensemble qui prend en compte tous ces *artifices*, hommes de métiers, dépassant la dimension artistique qui a prévalu jusqu'alors. Cela lui permet de les placer dans un questionnement d'histoire sociale, puisqu'ils se mouvaient au sein de la plèbe urbaine, aux nombreuses strates. Pour ce faire, l'auteur s'est fondé sur une base de données contenant 568 fiches consultable en ligne à l'adresse suivante : <<https://www.efrome.it/publications/ressources-en-ligne/jouer-pour-la-cite-alexandre-vincent.html>>. Ce répertoire, constitué grâce à des sources épigraphiques issues de l'Occident romain et qu'il faut consulter en parallèle à ce livre, présente tous les musiciens connus entre le II^e s. avant notre ère et le III^e s. de notre ère. Tant les professionnels qui travaillaient lors de représentations théâtrales ou de concours (au nombre de 257), que les musiciens militaires (issus de tout l'Empire et contenant 311 entrées) sont pris en compte. L'auteur, après une introduction qui expose l'historiographie du sujet (p. 1-12), organise son propos en deux grandes parties. La première, structurée en deux chapitres, s'intéresse aux musiciens de l'armée romaine et à ceux participant aux rituels civiques (p. 15-222). La seconde, quant à elle, aborde en trois chapitres leur service en tant qu'instrumentistes, leur place au sein de la plèbe et le pouvoir des sons qu'ils jouaient (p. 225-377). Le premier chapitre est l'occasion de présenter les différents types de musiciens qui jouaient à l'armée (p. 15-117). Tout d'abord, les *aenatores*, joueurs d'instruments de bronze tels que le *tubicen* avec la *tuba* (trompette de bronze droite, à très large pavillon et hampe centrale démontable) et le *cornicen/cornicularius* avec son *cornu* (trompette de bronze recourbée). À leurs côtés se trouvait aussi le *bucinator* qui maniait la *bucina* (corne d'animal). Le recensement ne serait pas complet sans le *liticen*, spécialiste du *lituus* (ressemblant à une *tuba*, mais dont l'extrémité se recourbait à la fin), absent des sources épigraphiques et remplacé par le *tubicen*, sans oublier le *tibicen*, virtuose de la *tibia*, pareille à une flûte et dont l'importance était capitale pour les rites religieux. En général, ils jouaient pour transmettre des ordres, les *semitocalia signa*, servant à la communication collective, pour préparer ou lancer une attaque ou pour l'organisation du temps au quotidien. Relais du commandant, ils en symbolisaient le pouvoir par le biais du *classicum*, joué par les *aenatores* ou les *bucinatores* seuls, comme signal d'alerte, par exemple. En revanche, si les *tubicines* jouaient pour tous les soldats, les *cornicines* ne le faisaient que pour les *signiferi*. Ces